

# EN GRÈVE RECONDUCTIBLE

## POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Nous étions **150 personnels grévistes de l'Education Nationale**, réunis en Assemblée Générale le 9 mai 2019, à décider d'entrer en grève reconductible à partir du mardi 14 mai 2019.

Par ce vote, nous rejetons l'ensemble des réformes qui touchent tous les niveaux de l'Education Nationale, et qui visent à casser le service public d'Education. Ces réformes, servies par un gouvernement libéral autoritaire au service des plus riches, renforcent les inégalités scolaires et sociales, et accentuent la précarisation d'une partie toujours plus importante de ses personnels.

A l'opposé de ces logiques, nous continuons de défendre l'idée d'une école publique, gratuite, émancipatrice et ouverte à toutes et tous. Une école qui puisse également garantir un statut de fonctionnaire pour l'ensemble de ses travailleuses et travailleurs.

Face à l'ampleur inédite de ces attaques, nous déclarons l'état d'urgence social et éducatif, et sommes prêts à faire aboutir nos revendications par tous les moyens nécessaires.

### Programme de la semaine

**Mardi 14** : blocage du rectorat  
6h45 - AG 10h sur place -  
12h tournée des établissements

**Mercredi 15** : Journée pour un vrai statut AESH (13h30 AG  
Bourse du travail - 15h manif -  
16h Audience Rectorat)

**Jeudi 16** : Appel à blocage des établissements (parents-profs)

**Vendredi 17** : Soirée festive

**Samedi** : Cortège éducation à la manifestation GJ

L'heure n'est désormais plus aux actions ponctuelles et isolées. Il est devenu urgent de s'organiser massivement et d'entrer en résistance. Comme cela est déjà le cas dans certaines académies, nous appelons tous les collègues à cesser de travailler et à entrer en grève reconductible. Même isolé.e.s, vous n'êtes pas seul.e.s. Rejoignez-nous !

**Retrait de la loi pour une école de la confiance!**

**Retrait des réformes du lycée et du bac!**

**Retrait de la loi ORE et de Parcoursup!**

**Retrait du projet de loi pour une refondation de la fonction publique!**

**Titularisation de tous les personnels précaires!**

**Pour une école publique, gratuite, émancipatrice, ouvertes à toutes et tous!**

## **Qu'est ce qu'une grève reconductible ??**

Contrairement à un jour de grève ponctuel, la grève reconductible est une grève qui peut être reconduite sur plusieurs de jours de suite...aussi longtemps que nécessaire et sans dépôt d'un nouveau préavis. C'est dans les Assemblées Générales de grévistes que se vote sa reconduction. Au jour le jour, ou tous les deux jours...cela dépend des modalités que l'AG décide.

## **Dans le secteur de l'éducation, peut-on être en grève reconductible?**

OUI ! Reconductible ou non la grève est un droit constitutionnel. Dans l'Education nationale des préavis de grève sont d'ores et déjà déposés par les syndicats. Ces préavis couvrent l'ensemble des personnels : titulaires, stagiaires, contractuel.le.s, enseignant.e.s et non-enseignant.e.s.

## **Peut-on se mettre en grève reconductible dans le 1er degré?**

OUI ! Il suffit de mentionner dans sa déclaration d'intention plusieurs journées successives (cela n'oblige pas à faire effectivement grève tous les jours mentionnés, mais contribue déjà à désorganiser le service minimum d'accueil des élèves). Cette déclaration d'intention est à renouveler tous les 5 jours. Aucune sanction n'étant prévu par l'administration pour les profs qui ne font pas leur déclaration..pourquoi alors ne pas arrêter de la faire?

## **Va-t-on nous retirer le salaire de tous nos jours de grève (même les jours où l'on ne travaille pas)?**

Même si elle ne le fait pas systématiquement, l'administration peut appliquer l'«arrêt Omont» et retirer le salaire des journées non-travaillées entre deux journées de grève (samedi et dimanche par exemple). Pour contourner cette mesure, on peut soit travailler une de ces deux journées, soit travailler la dernière heure précédent les journées non travaillées en le faisant constater par son supérieur hiérarchique. Mais nous pourrons également par notre détermination exiger que l'administration ne nous retire pas notre salaire. Cela s'est déjà fait !

## **Faut-il que tous les collègues se mettent en grève reconductible?**

L'idéal reste qu'un nombre maximum des personnels soient en grève. Mais ce n'est pas une condition indépassable, on peut fort bien perturber un établissement à quelques grévistes et rejoindre les collègues grévistes des autres établissements sur les temps d'action : ag, blocage, rassemblement ...

## **La caisse de grève**

Une caisse de grève est déjà en place !!

Cette caisse de solidarité a déjà commencé à être abondée par des dons. Elle va continuer à être alimentée par les soutiens que nous recueillerons.

Elle permettra de soutenir financièrement les grévistes, notamment les plus précaires. C'est l'AG qui décidera des modalités de redistribution. Les personnels en difficulté devront se signaler auprès de la commission qui la gère.